



A large, semi-transparent graphic of a stack of coins in shades of gold, yellow, and orange, forming a pyramid-like shape.

DOSSIER DE PRESSE

Budget 2011 du Conseil général du Finistère

Séance plénière, jeudi 27 et vendredi 28 janvier 2011

Sommaire :

Introduction

1— Contexte budgétaire

La réforme de la fiscalité locale

Le gel des dotations de l'Etat pour 4 années

La demande croissante des allocations de solidarité

L'actualité du débat sur le financement de la dépendance

2— Préparation budgétaire

Maîtrise de l'augmentation des dépenses dans le domaine social

Stabilité des dépenses de fonctionnement et de personnel

Endettement limité et faible augmentation de la fiscalité

Révision du plan pluriannuel d'investissement 2010-2014

3— Présentation du budget 2011

4— Chiffres clés

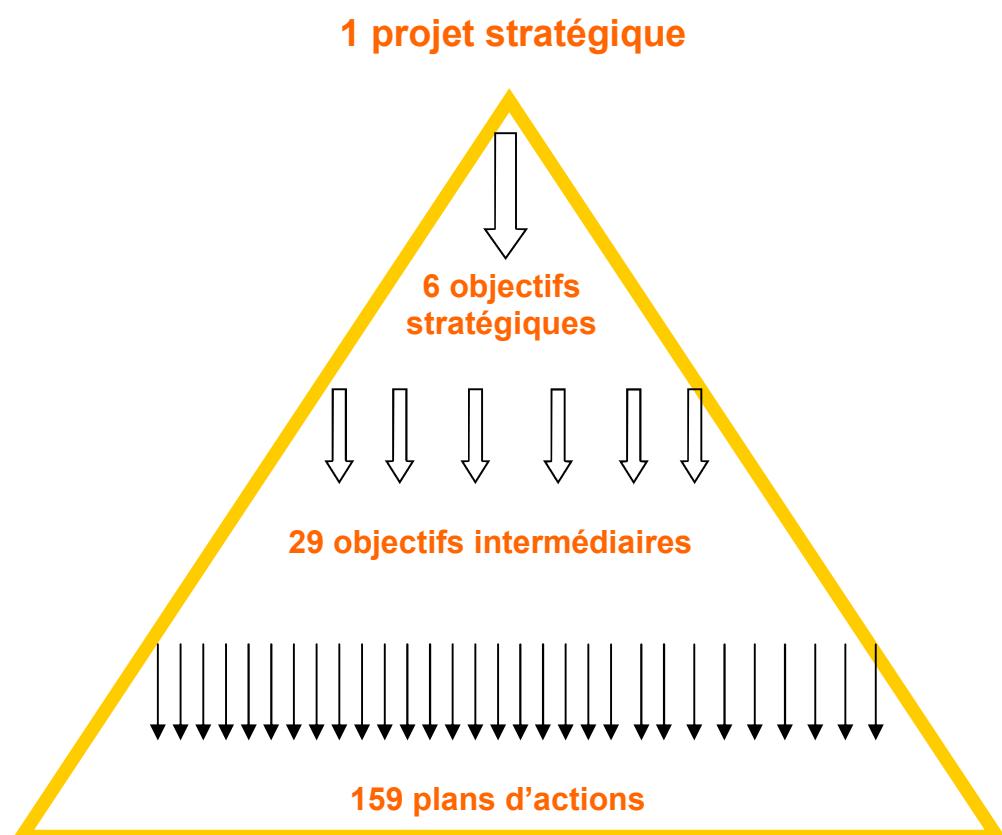
Introduction

Le budget 2011 du Conseil général du Finistère a été élaboré dans un contexte financier contraint, marqué par :

- **la réforme de la fiscalité locale** qui a bouleversé les mécanismes de financements des Conseils généraux et réduit considérablement leur autonomie fiscale,
- **le gel des principales dotations de l'Etat,**
- **la poursuite de la crise économique et sociale et l'augmentation concomitante des allocations de solidarité (APA, PCH, RSA).**

Malgré ce contexte, le Conseil général du Finistère a plus que jamais l'ambition d'œuvrer pour le développement du Finistère et le bien-être des Finistériens. L'ensemble des actions menées par la collectivité contribue au renforcement des solidarités, à la construction d'une économie solidaire et responsable, à la préservation de l'environnement, à l'aménagement équilibré du territoire, à la protection et à la valorisation du patrimoine, à l'épanouissement des Finistériens par l'éducation ou la culture...

Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet stratégique 2010-2014 adopté par l'Assemblée départementale en Juillet 2010. Inspirée de ce projet stratégique, une nouvelle nomenclature budgétaire a été bâtie pour classifier l'ensemble des dépenses et recettes de la collectivité. Le budget 2011 est donc le premier qui soit présenté suivant cette nouvelle nomenclature qui se décline autour de 6 objectifs stratégiques et 29 objectifs intermédiaires. Chacun de ces objectifs fait l'objet d'un rapport spécifique qui recense l'ensemble des plans d'actions qui s'y rattachent.



1. Contexte budgétaire:

La réforme de la fiscalité locale

Les deux années 2009 et 2010 ont été marquées par de profonds changements concernant les ressources des collectivités locales en général et des Conseils généraux en particulier.

À partir de cette année 2011, les Conseils généraux ne perçoivent plus qu'une faible part de recette fiscale sur laquelle ils ont le pouvoir de fixer les taux. En effet, ils ne fixent plus que le taux de la taxe sur le foncier bâti, qui ne représente que 13% des recettes du Conseil général du Finistère. Toutes les autres recettes sont désormais des dations versées par l'Etat ou des recettes sur lesquelles les Conseils généraux n'ont aucune prise.

Concrètement, quelles sont les conséquences pour le Conseil général du Finistère ?

Les nouvelles recettes sont beaucoup moins dynamiques qu'auparavant car leur croissance est limitée voire nulle (décisions issues de la loi de finances 2011 adoptée par le Parlement en décembre). Cette réforme aboutie aussi à **une forte perte d'autonomie fiscale** pour les Conseils généraux et donc une forte perte d'autonomie dans les actions à mener et le niveau de ressource correspondant.

Perte d'autonomie fiscale:

Pour la première année, le Conseil général ne fixe plus le taux que d'**un seul impôt**: la taxe sur le foncier bâti.

Le gel des dotations de l'Etat pour 4 années

Par ailleurs, toujours au chapitre des recettes, l'Etat a décidé de geler l'évolution des dotations qu'il verse aux collectivités pour une durée de 4 ans et non plus 3 ans comme annoncé à l'automne par le Gouvernement. La loi de finances 2011 prévoit en effet le gel en valeur de ces dotations sur la période 2011-2014.

En 2011, le Conseil général du Finistère percevra 243 millions d'euros de dotations de l'Etat, ce qui représente 25% de ses recettes (dotation globale de fonctionnement, ...). Cette enveloppe est gelée jusqu'en 2014, il n'y aura donc pas d'évolution de celle-ci alors que le coût de la vie augmente, ce qui représente une perte régulière du pouvoir d'achat. On peut estimer à 30 millions d'euros cumulés la perte de recette pour le Conseil général du Finistère d'ici à 2014.

Dotations d'Etat:

- 243 millions
- représente 25% du budget
- Pas d'évolution des dotations contrairement au coût de la vie

La demande croissante des allocations de solidarité

La solidarité en faveur du grand âge, du handicap, des familles ou de l'insertion est au cœur des compétences du Conseil général qui s'y investit pleinement. Ces politiques représentent 65% des dépenses de fonctionnement. Leur progression a été très forte (+66%) et régulière (entre +3% et +12% chaque année) depuis 2002, bien plus forte que celle des autres postes du budget et plus forte aussi que celle des recettes.

Dépenses de solidarité:

65% des dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses d'aide sociale

(Enfance et famille, personnes âgées et handicapées, insertion - lutte contre les exclusions) en millions d'euros



Augmentation des dépenses sociales entre 2004 et aujourd'hui

En 2011 comme en 2010, la pression est à la hausse sur ces dépenses pour plusieurs raisons :

- Le vieillissement de la population a pour effet d'augmenter sensiblement les demandes d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie),
- La crise socio-économique augmente la précarité et donc les demandes de RSA (Revenu de Solidarité Active , ex-RMI),
- Les personnes handicapées (et notamment les plus jeunes) bénéficient plus largement de la PCH (Prestation Compensatoire du Handicap ; +19% de bénéficiaires entre 2009 et 2010).

Augmentation de la PCH de 19% entre 2009 et 2010

+ 4 millions d'augmentation du budget RSA entre 2010 et 2011

Pour ces 3 allocations, les Départements ne maîtrisent ni le nombre d'allocataires qui est lié à l'évolution économique ou démographique, ni le niveau de prestation qui est décidé par le Parlement. Malgré le peu de marges de manœuvre quant aux recettes, les Conseil généraux doivent répondre aux demandes concernant ces allocations de solidarité ce qui entraîne un « effet ciseau » : hausse forte des dépenses et stabilité des recettes qui réduisent fortement les marges de manœuvre de la collectivité.

L'actualité du débat sur le financement de la dépendance

En lançant, il y a peu, le débat sur la dépendance, le Gouvernement admet que son financement nécessite un travail collectif car rien est assuré pour les années à venir dans la mesure où les Conseils généraux pourraient ne plus être en capacité de répondre aux demandes légitimes de la population.

Dans le cadre de ce débat et pour y apporter le point de vue des départements, l'ADF (Assemblée des départements de France) organise les « Assises de l'autonomie et de la dépendance ». Celles-ci sont menées entre décembre 2010 et mai 2011 et vont permettre :

- ⇒ d'auditionner de nombreux experts et professionnels du secteur,
- ⇒ de mener une réflexion prospective sur la question de l'autonomie et de la dépendance,
- ⇒ de faire entendre la voix des départements dans le débat public,
- ⇒ de discuter de toutes les pistes possibles de financement de la dépendance et
- ⇒ de faire des propositions au Gouvernement.

Le Conseil général du Finistère participera aux Assises de l'autonomie et de la dépendance.

Pierre Maille et Gilbert Montfort participeront à l'atelier organisé le 9 février prochain intitulé « **Quelle part de solidarité consacrer à la perte d'autonomie ?** ».

Ces assises interrogent plus largement sur la place des personnes âgées dans la société, sur le développement de services à la personne et leur coût et sur la part de la solidarité nationale dans le financement des dispositifs d'accompagnement de la dépendance.

2. Préparation budgétaire

Malgré ce contexte très contraint, le Conseil général du Finistère a élaboré son budget 2011 en veillant à ce que le projet stratégique voté en juillet dernier soit au cœur de toutes les décisions.

Elles ont été prises dans la concertation avec nos partenaires après un important travail de réinterrogation de nos actions tout au long de l'année.

Maîtrise de l'augmentation des dépenses dans le domaine social

Afin de limiter l'augmentation des dépenses d'APA, plusieurs décisions ont été prises :

- Plafonner le montant des aides de l'APA des GIR 3 et GIR 4 (personnes aidées les moins dépendantes),
- Généraliser le paiement direct aux prestataires,
- Limiter à 1% de l'augmentation du prix de journée plafond dans les établissements accueillants les personnes âgées,
- Renforcer les contrôles d'effectivité pour les plans d'aide de l'APA...

La prestation de compensation du handicap (PCH) a augmenté de 19% entre 2009 et 2010 en raison d'une croissance forte du nombre de bénéficiaires. La vigilance sur la mise en œuvre effective des plans d'aides sera accrue.

Stabilité des dépenses de fonctionnement et de personnel

Dans le domaine des ressources humaines, le Conseil général souhaite adapter en permanence ses moyens au niveau de service défini par les élus. Dans le cadre d'un volume de masse salariale stabilisée (128 millions d'euros), les redéploiements et adaptations de l'organisation permettent les évolutions nécessaires .

**Un budget RH stabilisé :
128 millions d'euros**

D'autres décisions ont été prises à l'issue d'un travail sur le niveau de nos interventions dans tous les domaines :

- Réduction des moyens logistique affectés et optimisation des moyens en informatique des services du Conseil général,
- Stabilisation des dotations de fonctionnement pour les collèges dont les fonds de réserve sont importants,
- Arbitrages à la baisse de certaines subventions dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs (seulement -3% en moyenne par rapport 2010, soit bien moins que d'autres départements)
- Diminution des aides financières aux Pays touristiques...

L'ensemble de ces décisions ont été prises en cohérence avec le Projet stratégique 2010-2014 du Conseil général. L'année 2010 a permis d'amorcer un important travail d'évaluation de nos actions.

Endettement limité et faible augmentation de la fiscalité

En maîtrisant la hausse de ses dépenses, le Conseil général préserve son autofinancement et n'a qu'un besoin limité de recourir à l'emprunt (40 millions d'euros) pour maintenir malgré tout un important niveau d'investissement (143 millions d'euros). Ce niveau faible d'emprunt permet de ne pas hypothéquer les budgets à venir et de conserver un encours de la dette bien inférieur à celui des départements comparables : 233 euros par habitant dans le Finistère contre 435 euros en moyenne.

Emprunt :
40 millions d'euros

Rappelons que les Conseils généraux, comme toutes les collectivités locales, ont l'obligation d'équilibrer leurs budgets et que l'emprunt ne peut être utilisé que pour financer les dépenses d'investissement. L'Etat peut pour sa part emprunter pour combler un éventuel déficit de fonctionnement, ce qui est le cas depuis de nombreuses années.

D'autre part, il est également prévu de solliciter une faible hausse de la fiscalité en augmentant le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (seul taux encore modulable par les Conseils généraux) de 1,5%.

Faible hausse de la taxe sur le foncier bâti: de 1,5%

Révision du plan pluriannuel d'investissement 2010-2014

En janvier 2010, l'Assemblée départementale a adopté un plan pluriannuel d'investissement pour les années 2010 à 2014 afin de prévoir le calendrier des réalisations des projets à venir dans les différentes compétences du Conseil général. Celui-ci avait été bâti sur une perspective d'investissement à hauteur de 150 millions d'euros par an.

Compte tenu du contexte, il faut en 2011 retravailler ce plan pluriannuel afin de ne pas dépasser une limite de dépenses annuelles à hauteur de 130 à 140 millions d'euros. Certains projets seront donc différés dans le temps, réduits dans leur ampleur voire tout simplement annulés, toujours en cohérence avec les priorités établies par le projet stratégique 2010-2014 du Conseil général.

Les contraintes budgétaires imposent une révision du Plan pluriannuel d'investissement

3. Présentation du budget 2011

Le budget 2011 du Conseil général du Finistère s'élève à **971 millions d'euros**.

Budget 2011 du Conseil général du Finistère
971 millions d'euros

Le budget de fonctionnement 2011 s'élève à **698 millions d'euros**. Il se caractérise par une augmentation des dépenses limitée à +0,54% par rapport à l'année dernière. Pour mémoire, le budget de fonctionnement 2010 était en augmentation de 2,5% par rapport à 2009.

Budget de fonctionnement :
698 millions d'euros

En investissement, le choix a été fait de garder un budget important de **143 millions d'euros**, inférieur à celui de l'année dernière.

Budget d'investissement :
143 millions d'euros

Les priorités sont déterminées par le projet stratégique 2010 – 2014 adopté en juillet 2010 :

- Faire des dynamiques démographiques un atout pour le Finistère
- Faire de l'aménagement un vecteur de solidarités, sociale, territoriale et économique
- Agir pour un développement au service des hommes et des territoires
- Faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine naturel finistérien.
- Favoriser l'épanouissement de tous les Finistériens
- Agir pour un service public départemental de qualité.

• **Faire des dynamiques démographiques un atout pour le Finistère : 215,93 millions d'euros**

Personnes âgées : 120,6 millions d'euros

Financement de l'APA (19 708 bénéficiaires)

Les CLIC

Convention tripartites avec les établissements

Enfance Famille : 92,1 millions d'euros

Protection maternelle et infantile

Protection de l'Enfance

Prévention auprès des familles

Jeunesse : 3,2 millions d'euros

Soutien aux missions locales, au Bureau d'information jeunesse de Brest et au Centre régional Information Jeunesse de Bretagne

- **Faire de l'aménagement un vecteur de solidarités, sociale, territoriale et économique: 137,98 millions d'euros**

Logement : 18 millions d'euros

Participation aux projets de construction de foyers de jeunes travailleurs de Brest, St-Pol-de-Léon et Quimperlé (1 million d'euros)...
Restructuration d'habitat social à Créac'h Ar Léo (St-Pol-de-Léon) ou encore de Kerandon à Concarneau
Création de 75 nouvelles places d'hébergement pour personnes âgées (Clohars-Carnoët, Pont-Aven, Plonévez-du-Faou...)
Création de nouvelles places d'hébergement pour personnes handicapées (Brest, Audierne, ...)

Déplacements respectueux de l'environnement au service des hommes et des territoires : 80,36 millions d'euros

Transports collectifs, travaux routiers
850 000 euros pour la vélo-route du Cap-Sizun
Desserte des îles : Mise à l'eau du navire qui remplacera le Fromveur (12,2 millions d'euros)
Mise en service du pont de Térénez au printemps (40 millions d'euros)

Internet haut débit (2mb/s) sera accessible par tous les finistériens d'ici à l'été 2011.

- **Agir pour un développement au service des hommes et des territoires: 118,69 millions d'euros**

Insertion : 85,2 millions d'euros

Revenu de Solidarité Active (18 400 bénéficiaires sept.2010)
Soutien aux structures d'aide à la mobilité (« D place » à Morlaix, « En route pour l'emploi » dans le Pays de Brest , « Mobil Emploi », Pays de Cornouaille, « Garage solidaire » dans le Centre-Ouest-Bretagne)

Economie : 21 millions d'euros

Ports et pêche
Opération de dragage du bassin du Moros à Concarneau
Soutien aux investissements dans les ports de pêche
Agriculture
Tourisme
Nautisme

Attractivité du territoire: 11 millions d'euros

Soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur : 2,6 millions d'euros

International : 1,6 million d'euros

Financement des postes de Volontaires Internationaux en Entreprise (en Hongrie, en Cornouailles britannique, aux Emirats Arabes Unis)
Aide à la mobilité à l'international pour près de 1500 jeunes

• Favoriser l'épanouissement de tous les Finistériens : 190,5 millions d'euros

Collèges : 44,7 millions d'euros

Rénovation du collège Louis Hémon de Pleyben : 8,4 millions d'euros

Rénovation du collège Laënnec de Pont-l'Abbé : 10,4 millions d'euros

Création d'un internat au collège des Quatre-Moulins à Brest : 1,8 million d'euros

Personnes handicapées : 121,07 millions d'euros

Près de 4000 personnes handicapées vont bénéficier de service ménager pris en charge financièrement par le Département (en moyenne 8heures/mois)

Hébergement des personnes handicapées en 2010 : Près de 80 millions d'euros

En 2010, 933 personnes handicapées ont bénéficié de l'allocation Compensatrice Tierce personne à domicile pour un budget de 6,7 millions d'euros

En 2010, 1451 personnes handicapées ont bénéficié de la prestation de compensation du handicap à domicile pour un budget de plus de 15 millions d'euros

Culture, sports, loisirs & vie associative : 21,6 millions d'euros

2 démarcages de chantiers d'antennes de la Bibliothèque départementale à St-Divy et St Sève ouvertures prévues en 2012 et Plonévez-du-Faou (ouverture en 2013) : 16 millions d'euros

Soutien au mouvement sportif (aide aux déplacements, aux formations, ...)

Promotion de la langue bretonne: 2,23 millions d'euros

Initiation au breton dans les écoles primaires publiques : 1,5 millions d'euros

• Faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine naturel finistérien : 7 millions d'euros

Préserver le patrimoine naturel : 5,72 millions d'euros

Prendre en compte les grands enjeux énergétiques : 1,28 millions d'euros

Poursuite du partenariat avec le SDEF

• Agir pour un service public départemental de qualité. 234,28 millions d'euros

Développer l'accessibilité des services départementaux aux publics: 6,94 millions d'euros

Poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées

Ouvertures des Centre départementaux d'action sociale (CDAS) de St-Marc à Brest et de Landerneau

Ce budget a été élaboré en veillant à préserver les grands équilibres, à maintenir un niveau satisfaisant d'autofinancement, à limiter le recours à l'emprunt et à contenir l'évolution du seul taux de fiscalité directe que le Département peut désormais fixer, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

4— Chiffres clés du budget 2011 du Conseil général du Finistère

970,91 M€ : Budget 2011 du Conseil général du Finistère

143 M€ : Budget d'investissement

698 M€ : Budget de fonctionnement

13% : la taxe sur le foncier bâti (13% des ressources) est la seule ressource que le Conseil général peut moduler librement alors qu'en 2009 l'autonomie fiscale de la collectivité s'élevait à 27%, soit plus du double !

0% : c'est l'évolution de base des dotations que l'Etat verse aux collectivités locales pour les années 2011 à 2014, alors que les dotations représentent 25 % des recettes du Conseil général du Finistère.

65% : le Conseil général consacre 65% de son budget (hors moyens) aux dépenses de solidarité en direction des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en insertion ou des familles.

- 60M€ : c'est l'écart entre les dépenses d'APA que le Conseil général consacre aux personnes âgées à domicile ou en établissement (99,75 M€) et ce que l'Etat verse en compensation au département (30,03 M€).

- 21 M€ : pour le RSA, le Conseil général verse 75,68 M€ alors que la compensation de l'Etat s'élève à 54,27 M€.

29 : avec ce budget primitif 2011 l'Assemblée départementale inaugure une nouvelle architecture de ses délibérations avec 29 rapports qui portent sur toutes les politiques du Conseil général, en cohérence avec les 29 objectifs intermédiaires du projet stratégique de la collectivité.



**CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère**
Penn-ar-Bed

Conseil général du Finistère

Contact presse:

Maud MORVAN

Cabinet du Président — 02 98 76 64 20 — 06 30 01 82 67 — maud.morvan@CG29.fr